

INSCRIPTION DU PREMIER RENOUELEMENT DU PERMIS DE RECHERCHES N° 5008

Conformément aux prescrits de l'article 52 du Code Minier et 132 alinéa 1^{er} du Règlement Minier ;
Considérant l'avis cadastral du 27 juin 2006 émis quant au premier renouvellement du PERMIS DE RECHERCHES n° 5008
de la société IRON MOUNTAIN ENTERPRISES LIMITED, dont le périmètre est composé de 36 carrés ;
Le PERMIS DE RECHERCHES n° 5008, constaté par le présent certificat, est renouvelé pour une durée de 5 (cinq) ans allant du
27 octobre 2006 au 26 octobre 2011.

Fait à Kinshasa, le 08 DEC 2006



Jean-Félix MUPANDE

Directeur Général